



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 FEVRIER 2025

Arrondissement de GRENOBLE
Canton de SAINT EGREVE

Commune de SARCENAS

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 février 2025

Délibération n° 250220-14

Autorisation donnée au Maire de signer la convention de mise à disposition des locaux de La SAPPEYRLIPOPETTE 2025-2028

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en salle du Conseil,

Président : Sylvain DULOUTRE

Présents : M. Sylvain DULOUTRE, M. Nicolas MOUGIN, M. Jean CLOT, M. Jean-Louis SPADA, Mme Chantal DURANTON, Mme Marie-France CROIX, Mme Annie PRAT et Mme Elsa GAUTIER

Secrétaire de séance : Elsa

Excusés ayant donnés pouvoir :

Absents :

▲ 14. Autorisation donnée au Maire de signer la convention de mise à disposition des locaux de La SAPPEYRLIPOPETTE 2025-2028

Madame GAUTIER expose :

Une nouvelle convention de mise à disposition des locaux de La Sappeyrlipopette doit être signée entre les communes du Sappey et de Sarcenas ainsi qu'avec l'association La Sappeyrlipopette.

Cette convention régleme l'utilisation des locaux mis à disposition par la commune du Sappey, leur régime juridique, le versement d'un loyer, l'entretien des locaux, les charges s'y afférant et les charges supplétives à la charge des communes et l'application des réglementations.

Cette nouvelle convention couvre la période 2025-2028

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la maire à signer cette convention.

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie de SARCENAS, les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme au registre

Fait à SARCENAS, le 20 février 2025

Le Maire, Sylvain DULOUTRE

